



<p><b>COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST</b> Onzième session</p>
<p><b>COMITÉ DES PÊCHES DE LA COPACO POUR LES PETITES ANTILLES</b> Huitième session</p>
<p>St. George's, Grenade, 21-24 octobre 2003</p>
<p><b>L'ETAT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST</b></p>

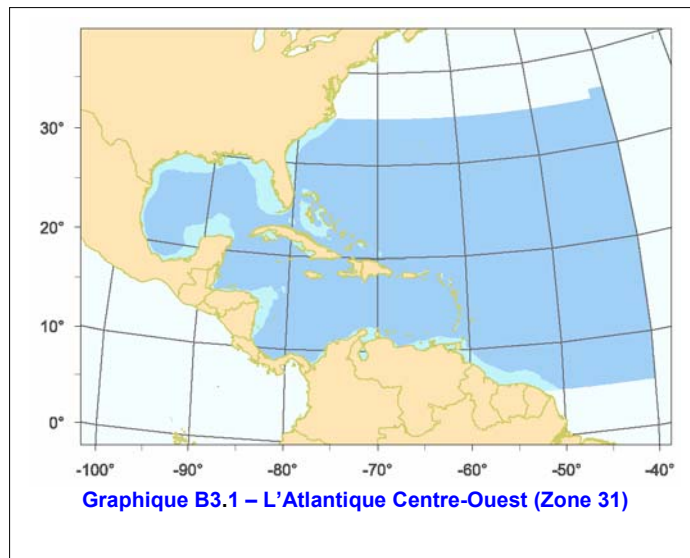
**RÉSUMÉ**

Ce document passe en revue les tendances en matière de quantités débarquées d'espèces marines dans la région de la COPACO et met en relief les aspects qui présentent un intérêt particulier pour les pays membres ou qui suscitent leur préoccupation. Il fait ensuite le point des connaissances actuelles quant à l'état des ressources dans la région de la COPACO ainsi qu'à l'aménagement des pêches. Il ressort de l'information présentée que, tout comme dans le passé, l'état des ressources halieutiques de la région, y compris les principales, fait l'objet d'une incertitude considérable, ce qui entraîne pour beaucoup d'entre elles et les pêcheries qui en dépendent un risque de surexploitation..

Une première mesure à prendre, essentielle pour de nombreux pays de la région, est d'améliorer les programmes et systèmes actuels de collecte de données et de surveillance des pêches. Etant donné la grande diversité d'espèces de la région et les limitations auxquelles se heurtent actuellement de nombreux pays de la région en termes de ressources humaines et financières, il conviendra de mettre au point des systèmes de surveillance des débarquements les plus efficaces possibles pour identifier et surveiller l'information pertinente. Il faudra également veiller à mettre en place des mesures et des stratégies d'aménagement moins exigeantes en termes de données globales et sophistiquées et moins sensibles au degré d'incertitude de l'information disponible.

**INTRODUCTION**

1. La zone desservie par la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) s'étend du Cap Hatteras en Caroline du Nord (Etats-Unis) (35°N), jusqu'au sud du Cap Recife au Brésil (10°S). Elle couvre une superficie d'environ 15 millions de km<sup>2</sup> dont approximativement 1,9 million de km<sup>2</sup> est constitué de plateaux (Stevenson 1981). Les principales subdivisions de la région sont la côte-sud-est des Etats-Unis, le Golfe du Mexique, la mer des Caraïbes et la côte Nord-Est de l'Amérique du sud, qui comprend les Guyanes et le Brésil (Cf. Graphique B3.1).



2. La région de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest comprend la zone statistique 31 de la FAO (Cf. Graphique B3.1) ainsi qu'une partie de la zone 41 située au large des côtes du nord du Brésil.. Ce chapitre porte essentiellement sur la zone 31.. La région est, du point de vue géographique, l'une des plus complexes au monde. Elle est formée de profonds bassins océaniques séparés par des zones peu profondes, un grand nombre de plate-formes insulaires, de talus côtiers et du plateau continental.. La complexité géographique de l'Atlantique Centre-Ouest se traduit par une biodiversité tout aussi complexe, composée d'au moins 1.172 espèces d'invertébrés, de poissons et de tétrapodes présents dans la région, dont 987 sont des espèces de poissons et 23 p.100 sont des espèces de poissons « rares ou endémiques de la région ». Les zones présentant la plus grande diversité sont les eaux situées au sud de la Floride, à l'est des Bahamas et au nord de Cuba. Les Caraïbes possèdent probablement la plus grande richesse en espèces de tout l'Atlantique (Smith et coll. 2002).

3. La région de l'Atlantique Centre-Ouest se caractérise par des courants anticycloniques (gyre anticyclonique). Le mouvement général des courants circulant du sud-est au nord-ouest dans l'Atlantique Centre-Ouest joue probablement un rôle très important dans la distribution des larves, notamment de langouste blanche des Caraïbes mais la région est également caractérisée par une forte variabilité, avec des contre-courants, des méandres et des tourbillons. Elle subit également l'influence de la décharge des principaux fleuves de la région, tels que le Mississippi, l'Orénoque et l'Amazone, ainsi que des ouragans fréquents.

## PROFIL DES CAPTURES

4. Les prises nominales dans la zone 31 ont subi une hausse constante passant de quelque 500.000 tonnes en 1950, à un record de 2,5 millions de tonnes environ en 1984. Ces captures ont ensuite diminué pour reprendre ensuite une courbe ascendante au début des années 1990, avec un peu moins de 2 millions de tonnes en 1994. Depuis lors, elles semblent s'être stabilisées entre 1,5 et 1,8 million de tonnes (Cf. Graphique B3.2). Un fait préoccupant à propos de ces registres de la région de la COPACO reste le manque de précision dans l'identification des débarquements. C'est ainsi que les poissons marins non identifiés du Groupe 39 représentaient presque 168 000 tonnes des débarquements totaux en 2001.

5. Un total de 42 pays ont enregistré des débarquements provenant de la zone 31 en 2001, un peu moins de 3.000 tonnes de poissons à nageoires ayant été enregistrées comme provenant d'autres pays non identifiés (Cf. Annexe). Plus de la moitié de tous les débarquements enregistrés correspond aux Etats-Unis d'Amérique, suivis du Venezuela et du Mexique qui affichent chacun plus de 15 p.100 du total de la région. Viennent ensuite le Guyana, Cuba et le Suriname, où les débarquements sont nettement moins importants, à savoir entre 1 et 3 p.100 du total. Les quatorze pays qui figurent en tête de liste représentent plus de 95 p.100 du total des débarquements enregistrés dans la région.

6. Le groupe de la CSITAPA que l'on retrouve le plus dans les captures demeure le groupe 35 Harengs, sardines, anchois : ce groupe est dominé par le menhaden écaillé (*Brevoortia patronus*) qui est présent de la Péninsule du Yucatan jusqu'en Floride. Les captures de cette espèce ont suivi une évolution irrégulière passant de 200.000 tonnes environ en 1950 à près d'un million de tonnes en 1984, avec, depuis, une baisse générale pour osciller entre 500.000 et 700.000 tonnes au cours des dernières années (Cf. Graphique B3.3). Il existe également une pêche importante d'une autre espèce de menhadens, le menhaden tyran (*B.tyrannus*), avec des prises record de 140.000 tonnes en 1981, qui ont ensuite chuté à moins de 4.000 tonnes en 1984. Depuis 1992, les captures restent généralement inférieures à 40.000 tonnes (Cf. Graphique B3.3).

7. En termes de volume total, les petits poissons pélagiques représentent, y compris l'importante contribution du Groupe 35, les captures les plus importantes. Les prises de petits poissons pélagiques dans la région correspondent essentiellement à sept grandes familles, à savoir : les Exocoétidés (poissons volants); les Clupéidés (harengs et sardines); les Engraulidés (anchois et anchovette); les Carangidés (brochets, sapaters et comètes); les Hémiramphidés (demi-becs); les Bélonidés (orphies) et les Mugilidés (mulletts). L'allache (*S. aurita*) est également une espèce importante de petit poisson pélagique dont les captures ont fortement augmenté de 59.000 tonnes en 1990 à pratiquement 200.000 tonnes en 1998. (Cf. Graphique B3.4). Les captures de cette espèce s'effectuent essentiellement au Venezuela. Depuis lors, les prises ont fortement baissé pour tomber à 76

000 tonnes en 2000 et 72 000 tonnes en 2001. D'autres espèces de petits poissons pélagiques des groupes 33 (Poissons côtiers divers) et 35 (Harengs, sardines et anchois) de la CSITAPA comprennent le mullet cabot (*Mugil cephalus*), des mullets non identifiés et le chardin fil (*Opisthonema oglinum*) dont les prises ont été inférieures à 20.000 tonnes dans les dernières années (Cf. Graphique B3.4). Les débarquements de chardin fil sont tombés à 7.000 tonnes en 2001, soit moins de la moitié du niveau enregistré lors des années précédentes. Les captures de caranges et de caranges crevalles non identifiées du genre *Caranx* ont enregistré une augmentation sensible. Les prises de ce groupe, qui sont principalement le fait du Mexique et du Venezuela ont pratiquement doublé depuis le début des années 80, pour atteindre un record de plus de 12.000 tonnes en 1997 et 1998 et retomber à moins quelque 9.000 tonnes par année depuis lors. L'exocet hirondelle (*Hirundichthys affinis*) constitue la base de pêches importantes dans certaines îles des petites Antilles, telles que la Barbade, Grenade et Tobago. Les prises de cette espèce ont atteint un niveau record de presque 6.000 tonnes en 1988 mais fluctuent plus généralement entre 1.000 et 2.800 tonnes, comme ce fut le cas dans la décennie 1990, ainsi qu'en 2000 et 2001. La coryphène commune (*Coryphaena hippurus*) est une autre espèce importante pour les petits états insulaires.. Elle est également capturée par les Etats-Unis et le Mexique et, depuis quelques années, constitue une pêche dirigée au Venezuela. Les captures de coryphènes communes ont doublé dans la région, passant de 2.014 tonnes en 1984 à 4.267 tonnes en 1997 mais ont oscillé entre 3.500 tonnes et 4.300 tonnes par la suite pour retomber à 2.900 tonnes en 2001.

8. Le Groupe 33 de la CSITAPA– Poissons côtiers divers- constitue également une part importante des captures de la région (Cf. Graphique B3.2). Ce groupe englobe une grande variété d'espèces, dont les principales au niveau des prises sont les suivantes : les mâchoirons (*Ariidae*); les mérours, les conés, etc.. (*Serranidae*), en particulier les mérours (*Epinephelus spp.*); les grondeurs, les diagrammes (*Haemulidae*); les vivaneaux, les vivaneaux job (*Lutjanidae*), en particulier les vivaneaux non identifiés (*Lutjanus spp.*) et le vivaneau queue jaune (*Ocyurus chrysurus*); les tambours, les ombrines (*Sciaenidae*), notamment les acoupas (*Cynoscion spp.*) et le tambour rayé (*Micropogonias furnieri*); les blanches (*Leiognathidae*); et les crossies (*Centropomidae*), en particulier les loubines (*Centropomus undecimalis*). Les prises de poissons appartenant à ce groupe ont représenté un total de 144.000 tonnes en 2001, soit une moyenne inférieure que celle enregistrée durant grande partie de la décennie antérieure.

9. Les poissons côtiers divers peuvent être classifiés en deux grands groupes selon leur habitat : ceux habitant les fonds meubles, et ceux vivant dans les récifs. Parmi ceux de fond meuble, les acoupas non identifiés représentaient les captures les plus importantes en 2001, avec une augmentation prononcée de moins de 5.000 tonnes en 1988 à plus de 20.000 tonnes en 2000, pour ensuite diminuer à 18.000 tonnes (Cf. Graphique B3.5). Selon la base de données de la FAO, les débarquements sont le fait de pays non insulaires, en particulier le Mexique et le Venezuela. Les prises d'acoupas non identifiés ont atteint un record de plus de 20.000 tonnes en 1995 pour ensuite suivre une courbe descendante (Cf. Graphique B3.5). Les captures identifiées comme d'acoupas pintades (*Cynoscion nebulosus*) ont représenté plus de 6.000 tonnes au cours des dernières années mais sont tombées à 2.000 tonnes seulement en 2001. Le tambour rayé et le crossie représentent également une part importante des captures d'espèces vivant en fonds meubles. Les prises de ces deux espèces sont en augmentation depuis 1950, avec plus de 5.000 tonnes pour le tambour rayé durant la période 1991-1996 ; elles ont diminué au cours des années suivantes et connu une forte récupération en 2001, atteignant 7.000 tonnes en 2001. Les débarquements de loubines oscillent entre 5.000 tonnes environ à un peu plus de 6.000 tonnes depuis 1995 (Cf. Graphique B3.5).

10. Quant aux ressources de récifs prédominantes dans les captures, celles de mérours non identifiés ont considérablement augmenté à la fin des années 1970 et début des années 1980, passant de moins de 10.000 tonnes à plus de 20.000 tonnes. Après le niveau record atteint à la fin des années 1980, les captures ont suivi une courbe descendante (Cf. Graphique B3.6). Les prises de mérour rouge (*Epinephelus morio*) ont chuté d'un maximum de 12.000 tonnes en 1980 à 157 tonnes en 2001, alors que les captures de mérour rayé (*E. striatus*) sont tombées de 3.200 tonnes en 1967 à nettement moins de 1.000 tonnes au cours des dernières années. A la deuxième réunion du Groupe scientifique consultatif de la COPACO tenue à la Martinique en avril 2003, un représentant du Mexique a cependant signalé que, selon Monroy et coll., les débarquements de mérour rouge au Mexique représentaient 8.197 tonnes en 2001 et qu'ils n'avaient probablement été informés à la FAO dans ce

groupe taxonomique. La tendance des débarquements de mérrou rouge illustrée dans le Graphique 3.6 pourrait donc prêter à confusion en tant qu'indicateur de l'abondance de cette espèce. Les prises de vivaneaux non identifiés et de vivaneaux job ont enregistré une augmentation substantielle, passant de moins de 2.500 tonnes en 1950 à plus de 25.000 tonnes en 1994 mais ont diminué depuis lors. Les prises de vivaneau rouge du nord (*Lutjanus campechanus*), de même que celles du vivaneau gazou (*L. synagris*) sont restées relativement constantes dans les années 70 et 80. Toutefois, après avoir atteint des niveaux record au début des années 90, elles n'ont cessé de diminuer depuis lors jusque 2001, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres.

11. Il existe également une pêche importante de vivaneau dans le plateau Guyanes-Brésil, notamment de vivaneau rouge (*L. purpureus*) mais aussi de vivaneau gazou et de vivaneau tiyeux (*Rhomboplites aurorubens*). Dans plusieurs pays du plateau continental Guyanes-Brésil, des flottilles locales et étrangères pêchent dans leurs eaux territoriales. Les navires vénézuéliens sont particulièrement actifs et pêchent en toute légalité dans les ZEE de la plupart des pays de la région. Les autorités vénézuéliennes ont signalé que de 3.500 à 5.000 tonnes de vivaneau rouge sont débarquées chaque année au Venezuela, dont plus de 50 p.100 correspond à des captures en eaux étrangères (FAO 1999a).

12. Les prises du Groupe 36 Thons, pélamides et marlins de la CSITAPA ont augmenté durant les trois dernières décennies et les prises réalisées durant les années 90 ont été en moyenne de 87.000 t (les prises de 2001 ont été de 106.000 tonnes), contre 80.000 tonnes dans les années 80 et 52 000 tonnes en moyenne durant les années 70. Pour des raisons d'aménagement, ce groupe a été divisé en deux sous-groupes, celui des espèces océaniques dont la distribution s'étend au-delà de la région de la COPACO et peut être transocéanique, et celui des gros poissons pélagiques côtiers, dont la distribution est essentiellement limitée à la région de la COPACO. Parmi les espèces océaniques, les captures les plus importantes sont, de loin, celles de l'albacore *Thunnus albacares*, dont les prises ont fortement augmenté au début des années 80 comme conséquence d'un effort de pêche plus important, en particulier de flottilles de la région. Près de 30.000 tonnes de cette espèce ont été débarquées en 2001, contre la moitié environ de ce volume, voire moins, pour d'autres espèces de gros poissons (Cf. Graphique B3.7).

13. Les captures de gros poissons pélagiques côtiers sont dominées par quatre espèces de *Scomberomorus*. Les débarquements enregistrés en 2001 correspondent aux espèces suivantes : le thazard serra (*S. cavalla*), avec 10.000 tonnes, le thazard Atlantique (*S. maculatus*), avec presque 7.000 tonnes, le thazard tacheté du sud (*S. brasiliensis*), avec presque 6.000 tonnes et le thazard franc (*S. regalis*-) dont les prises n'ont été que de 417 tonnes. Les prises de thazard Atlantique ont connu une forte baisse au cours de ces dernières années après avoir atteint des niveaux records au début des années 90 (Cf. Graphique B3.8).

14. Ces dernières années, un intérêt particulier a été porté aux requins (Groupe 38 de la CSITAPA, Squales, raies, chimères) en raison de l'inquiétude que provoque leur surexploitation. Au sein de la région de la COPACO, les prises de chondrichthyens ont radicalement augmenté depuis 1950, atteignant un niveau record de 37.000 tonnes en 1994 pour ensuite retomber à 21.000 tonnes en 2001 (Cf. Graphique B3.9). Les prises enregistrées en 2001 correspondent surtout aux raies, aux pastenagues, aux mantes, etc. aux requins tigres n.c.a., ainsi qu'aux requins, raies non spécifiées, etc. n.c.a. Des débarquements nettement moins significatifs sont composés de requins bordés, de squales n.c.a, de petits requins taupes, de requins taupes bleus et d'émissoles n.c.a. La prédominance de prises correspondant à des catégories taxonomiques identifiées en termes très généraux témoigne de la mauvaise qualité de la plupart des informations fournies par la région à la FAO. Un contrôle méticuleux et plus strict s'impose étant donné l'information lacunaire relative à la composition en espèces des débarquements enregistrés.

15. Un rapport de Yegres *et coll.*(1996) sur la pêche au requin au Venezuela au-delà de la ZEE de ce pays dans la mer Caraïbe et l'océan Atlantique, aux limites sud-ouest de la région de la COPACO, a consigné des captures de 31 espèces de requins. En volume, la plupart, en volume, correspond, au niveau de la pêche industrielle, au requin bleu (*Prionace glauca* - 36 p.100), au requin de récif (*Carcharhinus springeri* - 14 p.100), et requin taupe bleu (*Isurus oxyrinchus* - 12 p.100), et, pour la pêche artisanale, au requin aiguille antillais (*Rhizoprionodon porosus* - 21 p.100), au requin-marteau (*Sphyrna lewini* - 14 p.100) et au requin-marteau à petits yeux (*S. tudes*

- 12 p.100). Bonfil (1997) a signalé l'existence de 34 espèces de requins dans les eaux mexicaines du Golfe du Mexique, dont 14 présentent une importance pour les pêcheries. Parmi ceux-ci, il en a qualifié neuf comme étant « d'une importance primordiale », dont cinq espèces de *Carcharhinus* et deux espèces de *Sphyrna*.

16. L'une des pêches de plus grande valeur marchande dans l'Atlantique Centre-Ouest est celle de crustacés, particulièrement la pêche à la langouste blanche *Panulirus argus* et celle d'un certain nombre d'espèces de crevettes, en particulier les crevettes pénéidées (Cf. Graphique B3.10). Les prises de langouste blanche dans la Zone 31 (à savoir, sans inclure celles correspondant au Brésil) ont atteint un niveau record de 33.000 tonnes en 2000, pour ensuite se situer à 28.000 tonnes en 2001. Les prises de cette espèce présente une forte valeur marchande par poids unitaire, ce qui en fait l'une des ressources de plus grande valeur pour la région. Les prises de crevettes pénéidées non identifiées ont été de 53.000 tonnes en 2001 et ont donc peu varié, puisqu'elles oscillent entre 40.000 et 58 000 tonnes depuis la moitié des années 70. L'espèce de crevette la plus productive est la crevette royale grise (*Farfantepenaeus aztecus*<sup>1</sup>), avec des prises de 68.000 tonnes en 2001, suivie de la crevette ligubam du nord (*Litopenaeus setiferus*) dont les prises ont été de 41.000 tonnes la même année. Les prises de crevette seabob (*Xiphopenaeus kroyeri*) ont augmenté ces dernières années, passant d'approximativement 5.000 tonnes en 1990 à plus de 32.000 tonnes en 2001.

17. Parmi les mollusques, les prises les plus importantes ces dernières années (en poids total, y compris la coquille) correspondent à l'huître creuse américaine (*Crassostrea virginica*) dont les débarquements ont oscillé dans les années 90 entre un niveau inférieur à 60.000 tonnes (1991) et un record de plus de 220. 000 tonnes en 2000, ainsi qu'aux arches (*Arca spp.*), dont plus de 46.000 tonnes ont été débarquées en 2001. Les captures de peigne calicot (*Argopecten gibbus*) ont été très variables, avec un record de près de 400.000 tonnes de poids total en 1984, mais aussi des prises nulles enregistrées en 1991-1993 et depuis 1996.

18. La pieuvre *Octopus vulgaris* et les strombes *Strombus spp* sont deux espèces dont les débarquements affichent des augmentations considérables ces dernières années. Les prises de ces deux espèces ont connu une augmentation régulière depuis 1950 (Cf. Graphique B3.11). Les prises de pieuvre étaient en moyenne d'un peu plus de 8.500 tonnes en 1983, puis sont passées à une moyenne de plus de 18.000 tonnes durant les années 1990, avec des prises exceptionnelles de plus de 28 000 t en 1996. En 2001, les débarquements étaient d'un peu moins de 21.000 tonnes. A la deuxième réunion du Groupe scientifique consultatif de la COPACO, il a été signalé que les captures de pieuvre sur la côte atlantique du Mexique se composaient en fait non seulement de pieuvres communes (*Octopus vulgaris*) mais aussi d'une espèce locale endémique de pieuvres (*Octopus maya*). L'augmentation des prises de strombes a également été marquée. Les captures étaient de plus de 10.000 tonnes en 1984 et sont ensuite tombées à quelque 6.000 tonnes en 1987. La moyenne annuelle durant les années 90 a été de plus de 12.000 tonnes et un record de plus de 18.000 tonnes a été atteint en 2000 et 2001.

19. Toutes les espèces de Chelonidae, les tortues de mer, ont été énumérées dans l'annexe 1 de la CITES depuis 1997. Malgré cela, les débarquements des trois espèces enregistrées dans la base de données de la FAO pour la région de la COPACO (verte, caret, caouane) et d'espèces non identifiées sont restées élevées jusqu'à la fin des années 80 et ont même atteint un niveau record de 1.600 tonnes en 1985. Par la suite, ces captures sont néanmoins tombées à 36 tonnes seulement en 2001, essentiellement pour la tortue verte et la tortue caret. Les tortues marines sont capturées et utilisées, dans la région de la COPACO, pour une variété d'usages qui vont de la subsistance à la confection d'objets de luxe (Fleming, 2001).

## **ETAT DES RESSOURCES ET AMÉNAGEMENT DES PÊCHES**

20. La capacité d'aménager les pêches varie énormément entre les différents états riverains de l'atlantique Centre-Ouest. Certains sont dotés d'institutions adéquates qui supervisent et contrôlent la pêche et les pêcheries afin de tenter de garantir une exploitation rationnelle, tandis que dans d'autres, les pêches font l'objet d'un

---

<sup>1</sup> La structure du genre des crevettes pénéidées a été récemment révisée par Pérez Farfante et Kensley (cité par Carpenter 2002). Ce nouveau système est celui qui est appliqué dans cette étude. Auparavant, les espèces appartenant à ces nouveaux genres auraient été classifiées dans le genre *Pénéidés*.

aménagement rudimentaire, voire inexistant. Quoi qu'il en soit, même les institutions d'aménagement des pêches les plus avancées de la région se heurtent au problème de la grande diversité d'espèces. L'information à l'échelon régional sur la situation des principales ressources est très limitée, sans mentionner les centaines d'espèces de moindre importance pour les pêcheries de la région. Le rapport 2002 présenté au Congrès par le Service national des pêches marines (National Marine Fisheries Services –NMFS-) des Etats-Unis d'Amérique signale que la situation de 46 (81 p.100) des 57 stocks relevant de la juridiction du Conseil d'aménagement des pêches du Golfe du Mexique (GMFMC) est inconnue ou indéfinie. Sur les 179 stocks relevant de la juridiction du Conseil d'aménagement des pêches des Caraïbes des Etats-Unis (United States Caribbean Fisheries Management Council – CMFC-), 175 (98 p.100) présentent une situation inconnue ou indéfinie. Comme mentionné dans plusieurs rapports antérieurs, ces chiffres correspondent à l'évaluation la plus précise menée dans la région.

21. Etant donné le volume des stocks, aucune des deux espèces de menhaden, ni le menhaden du Golfe ni celui de l'Atlantique, n'est considérée surexploitée<sup>2</sup> (NMFS, 2002). Parmi les petites espèces pélagiques, les seules estimations quantitatives disponibles concernent l'allache au Venezuela, sur la base d'analyses virtuelles de la population (VPA) effectuées par Mendoza et coll. (1994). Ceux-ci ont estimé que le stock n'était que peu exploité à l'époque, situation qui a probablement changé à en juger par l'augmentation des captures annuelles révélées dans le graphique B3.4. La forte diminution des captures observée ces dernières années pourrait s'avérer préoccupante. La situation de nombreuses autres espèces de petits poissons pélagiques est peu connue, notamment en ce qui concerne les carangidés dont 15 genres et 31 espèces sont présents dans la région. Il est généralement admis que la situation des stocks de petits poissons pélagiques dans la région varie entre la sous-exploitation et la pleine exploitation (FAO, 1998).

22. Les espèces de poissons de fond correspondent essentiellement au Groupe 33 de la CSITAPA, Poissons côtiers divers. Parmi ceux-ci, le mérou rayé (*Epinephelus striatus*) et le mérou géant (*Epinephelus itajara*) font l'objet de programmes de reconstitution menés par les Conseils d'aménagement des pêches des Caraïbes et du Golfe du Mexique. Dans le Golfe du Mexique, la mortalité par pêche a été réduite en deçà du niveau souhaité, ce qui n'est pas le cas pour les stocks relevant du CFMC. Le vivaneau rouge (*Lutjanus campechanus*) et le tambour rouge (*Sciaenops ocellatus*) continuent de faire l'objet de programmes de reconstitution dans le cas des stocks du Golfe du Mexique et des réductions du taux de mortalité par pêche sont encore recommandées ou exigées pour ces deux espèces. La mortalité par pêche de deux autres espèces du Golfe du Mexique, le vivaneau tîyeux (*Rhomboplites aurorubens*) et le badèche baillou (*Mycteroperca microlepis*) est actuellement considérée supérieure à la limite minimum de biomasse mais une réduction du taux de mortalité par pêche est néanmoins recommandée. La situation de la sériole couronne (*Seriola dumerili*) dans le Golfe du Mexique n'est pas considérée comme « surexploitée » mais le NMFS recommande néanmoins la mise en place d'un programme de reconstitution de ce stock. Le mérou rouge (*Epinephelus morio*) est considéré comme surexploité et victime d'un taux néfaste de mortalité par pêche. Un programme de reconstitution est actuellement en cours d'élaboration pour ce stock. Dans les eaux côtières du Mexique, le mérou rouge est également considéré comme surexploité (Arenas et Díaz de León 1998). La situation de la plupart des autres poissons de récifs relevant des deux Conseils d'aménagement des Etats-Unis d'Amérique reste inconnue.

23. Les estimations les plus récentes quant à l'état des stocks de poissons de fond du plateau Brésil-Guyanes sont le résultat d'activités menées conjointement par le Programme de la CARICOM sur l'évaluation et l'aménagement des ressources halieutiques (CFRAMP) et le Groupe de travail FAO-COPACO sur la crevette et les poissons de fond du plateau Brésil-Guyanes. Les stocks ayant fait l'objet d'analyses préliminaires sont, en premier, les poissons de fond meuble et quelques stocks locaux de tambour rayé (*Micropogonias furnieri*), d'acoupa mongolare (*Cynoscion jamaicensis*) et d'acoupa cambutu (*C. virescens*), de courbine tîyeux (*Nebris microps*), et d'acoupa chasseur (*Macrodon ancylodon*). Etant donné le caractère restreint des données, les résultats ne sont que préliminaires mais l'utilisation des points de référence du rendement et de reproducteurs

---

<sup>2</sup> Selon la Loi sur les pêcheries durables des Etats-Unis d'Amérique, un stock fait l'objet d'une surpêche lorsque sa taille est inférieure à un seuil déterminé de biomasse, quelle qu'en soit la cause.

par recrue indique que les stocks analysés font l'objet d'une surexploitation (FAO 1999a; 1999b). Une évaluation récente de *L. purpureus* en Guyane française semble indiquer une surexploitation (Charuau 1999).

24. Indépendamment de ces estimations fondées sur des analyses scientifiques, il est généralement admis que les ressources côtières de poissons de récif et de fond sont exploitées au maximum et, dans certains cas, surexploitées (FAO 1998). Mahon (1993) a signalé qu'« il est généralement admis que les ressources de poissons de récif des plate-formes insulaires font l'objet d'une surexploitation extrême dans la plupart des petites Antilles ».

25. Certains pays membres de la région expriment le souhait de développer leurs pêches de gros poissons pélagiques, à la fois océaniques et côtiers, et les pêches de ces ressources ont considérablement augmenté au cours des dernières années. Les stocks visés par ce développement relèvent du mandat de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) mais les évaluations des stocks océaniques ne sont effectuées que dans le cadre de son mandat. Les évaluations les plus récentes (CICTA 2002) indiquent que l'albacore, qui est considérée comme un stock unique de l'Atlantique, est exploitée au maximum et possiblement surexploitée. C'est pourquoi le Comité permanent pour la recherche et les statistiques de la CICTA a recommandé d'éviter toute augmentation de la mortalité par pêche de ce stock. Il existe des pêcheries de thon obèse (*Thunnus obesus*) au large des côtes du Venezuela. Ce stock est considéré comme surexploité et la mortalité par pêche est supérieure à la production maximale équilibrée (PME). La structure du stock de listao (*Katsuwonus pelamis*) est assez peu connue mais est traitée comme deux unités de gestion, l'une occidentale et l'autre orientale. La dernière évaluation de ce stock date de 1999 et la CICTA (2002) a estimé que la situation du stock relevant de l'unité de gestion occidentale était « stable ».

26. La CICTA a également évalué d'autres espèces de gros poissons pélagiques pêchés dans l'Atlantique Centre-Ouest. Les résultats des évaluations 2002 sont les suivants : le stock occidental du thon rouge du nord (*Thunnus thynnus*) – surpêche qui pourrait se traduire par un faible taux de régénération résultant de la réduction de la biomasse de stock reproducteur; le makaira bleu (*Makaira nigricans*) – les estimations indiquent que la biomasse est d'environ 40 p.100 de  $B_{PME}$  et qu'il existe une surpêche depuis les 10 à 15 dernières années ; le makaira blanc (*Tetrapterus albidus*) – le stock est considéré gravement surexploité et la surpêche se poursuit ; le voilier de l'Atlantique occidental (*Istiophorus platypterus*) – les prises actuelles sont considérées rationnelles ; et l'espadon (*Xiphias gladius*) – la situation semble s'être améliorée ces dernières années ; selon les estimations, la biomasse est légèrement inférieure à  $B_{PME}$  et la mortalité par pêche se situe en dessous du taux de PME.

27. Parmi les espèces côtières, on ne dispose d'aucune information sur la situation du thazard tacheté du sud et du thazard franc. Le NMFS (2002) a estimé qu'un « groupe » de thazard barré du Golfe du Mexique était en situation de surexploitation mais que, grâce à un programme de reconstitution, la mortalité par pêche se situe aujourd'hui en deçà du seuil. Le « groupe » de l'Atlantique n'est pas considéré comme surexploité. Marcano et coll. (1999) n'ont pas trouvé d'indices de surexploitation du thazard barré dans l'étude qu'ils ont menée sur la pêcherie de cette espèce à l'est du Venezuela. Le NMFS n'a pas non plus établi de surexploitation dans le cas des « groupes » du Golfe et de l'Atlantique du thazard atlantique. La coryphène, qui ne relève pas du mandat de la CICTA est aujourd'hui considérée comme un stock unique de tout l'Atlantique Centre-Ouest (Wingrove 2000 et Prager 2000, cités dans FAO 2002) qui, selon les estimations, se situe largement au-dessus de  $B_{PME}$ , avec un taux de mortalité par pêche inférieur au taux de PME.

28. La situation des stocks de requins dans la région est peu connue mais leur vulnérabilité à la surexploitation a suscité des préoccupations. Bonfil (1997) a mentionné certaines évaluations réalisées au Mexique sur la situation des requins, selon lesquelles les taux de mortalité résultant des pêches sont soit proches du soit supérieurs au niveau de la production maximum équilibrée ( $F_{PME}$ ), tout en signalant le caractère préliminaire de telles évaluations. Il a cependant attiré l'attention sur le fait que l'effort de pêche se concentre, au Mexique, sur les populations de jeunes requins, ce qui constitue une préoccupation majeure dans ce type de pêcheries. La plupart des stocks de requins de la Zone 31 ont tendance à être dispersés et, par conséquent, un aménagement approprié passe par une coopération régionale et internationale.

29. La langouste blanche des Caraïbes est mentionnée dans l'Annexe III du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW) à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (la Convention de Carthagène). Chaque Partie « prend toutes les mesures appropriées pour assurer la protection et la restauration des espèces animales et végétales énumérées à l'annexe III tout en autorisant et réglementant l'exploitation de ces espèces de manière à assurer et à maintenir les populations à un niveau optimal ». La situation de cette espèce a été examinée lors de deux ateliers COPACO/CFRAMP tenus en 1997 et 1998, auxquels ont assisté des scientifiques de toutes les grandes nations productrices de langoustes dans la région (FAO 1999c), et passée en revue lors d'ateliers tenus ultérieurement en 2000 et 2002. Les résultats de ces ateliers ont mis en évidence que cette ressource est pleinement exploitée ou en surexploitation dans pratiquement toutes ses variétés, même si l'information sur certaines régions était insuffisante pour obtenir une estimation fiable de la situation. Les ateliers ont conclu que dans la plupart des pays, il est urgent de contrôler et, dans de nombreux cas, de réduire l'effort de pêche à la langouste. La pêche à la langouste étant ouverte dans de nombreux pays, il conviendrait de mettre en place des systèmes de restriction à l'entrée aux pêcheries afin que l'effort total conséquent soit en accord avec la productivité de la ressource et que les pêcheurs autorisés soient en mesure d'obtenir un revenu acceptable. Dans certaines régions, la taille des langoustes capturées était en dessous de la taille souhaitée. C'est pourquoi il a été recommandé qu'une restriction en termes de taille minimum appropriée soit établie et appliquée.

30. Les autres pêcheries de crustacés de valeur dans la région sont la pêche à la crevette, en particulier la crevette péneïdées, et aussi la crevette seabob. Le GMFMC a estimé que les stocks de crevettes grises, de crevettes rodché du nord (*Farfantepenaeus duorarum*), de crevettes royales (*L. setiferus*) et de salicoque royale rouge (*Hymenopenaeus robustus*) ne font pas l'objet de surpêches dans cette région, tandis que la situation de la crevette seabob *Xiphopenaeus kroyeri* est inconnue. Les ateliers du CFRAMP/WECAFC évoqués plus haut (FAO 1999a, b) ont contribué de façon substantielle à l'estimation de la situation d'importants stocks de crevettes dans le plateau continental Brésil-Guyanes, tout au long de la côte du Venezuela, de Trinité-et-Tobago, du Guyana, du Suriname, de la Guyane française et la côte nord du Brésil. Les résultats suggèrent que, dans la plupart des cas, les stocks nationaux étudiés de la crevette ligubam du sud (*Litopenaeus schmitti*), de la crevette rodché du sud (*F. notialis*) et de la crevette café (*F. Subtilis*) n'étaient pas biologiquement en surexploitation mais probablement en train de subir des niveaux d'efforts de pêche au-dessus de l'optimum économique. Certains signes semblent indiquer des taux élevés de mortalité chez la crevette royale rose (*F. brasiliensis*). La situation semble s'inverser dans le Golfe de Paria où, selon les estimations, la crevette *F. subtilis* aurait été surexploitée en 2001, alors que la *F. brasiliensis* aurait été proche du B<sub>PME</sub> en 2001, ce qui traduit une situation d'exploitation maximale du stock (L. Ferreira, Trinité-et-Tobago, pers.comm.).

31. Parmi les mollusques, il a été estimé que les prises récentes de pieuvre mexicaine (*O. maya*) ne sont pas durables (Arenas et Díaz de León 1998). Un autre stock de mollusques, celui du strombe rosé (*Strombus gigas*), figure dans l'Annexe II de la CITES, ce qui implique que le commerce international de cette espèce est contrôlé par les autorités nationales de la CITES. Il figure également dans l'Annexe III du protocole SPAW de la Convention de Carthagène. L'une des conclusions de l'Atelier sur l'évaluation et la gestion du stock de strombe rosé, tenu à Belize en mars 1999, est que, d'une manière générale, les pays ne disposent pas de l'information pertinente ou suffisante pour établir des estimations fiables de la situation actuelle des stocks (CFMC et CFRAMP, 1999). Là où les données étaient suffisantes, les estimations indiquent que la situation oscille entre une faible exploitation et la surexploitation. Selon le NFMS (2002), le strombe rosé fait l'objet d'un programme de restauration dans le cadre du CFMC mais que le taux de mortalité par pêche reste encore très élevé dans la zone d'aménagement et doit, dès lors, être réduit.

32. Une approche écosystémique des pêcheries admet que les ressources halieutiques dépendent des écosystèmes dans lesquels elles évoluent. Dans la région de la COPACO, de nombreux écosystèmes subissent les effets pernicioeux des activités humaines et les dommages causés à des habitats critiques sont particulièrement préoccupants. Les principaux habitats en question dans les Caraïbes sont, entre autres, les récifs coralliens, les herbiers marins, les mangroves, les lagunes côtières, les plages de sable et les environnements à fonds vaseux. Les récifs coralliens font l'objet d'une préoccupation générale et constituent le principal habitat de nombreuses ressources halieutiques exploitées. Le rapport de 2002 sur l'état des récifs coralliens dans le monde (GCRMN,

2002) indique que les récifs coralliens dans la zone nord des Caraïbes et l'Atlantique ouest continuent de se dégrader, bien que, semble-t-il, à un rythme plus lent que dans le passé. Les principales causes de cette dégradation sont notamment la pollution, les maladies, la surpêche, les dégâts causés par l'ancrage et les pratiques destructives de pêche et de tourisme. En Amérique centrale, les ouragans survenus en 2000, 2001 et 2002 ont provoqué des ravages importants et détruit jusque 75 p.100 des coraux dans certaines régions de Belize. Les pêches intensives et la surcharge de nutriments et de sédiments résultant de pratiques agricoles déficientes sont également néfastes. Un effort de grande envergure est actuellement en cours par le biais d'un projet de la Banque mondiale et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour assurer la préservation du système de la barrière de corail mésoaméricaine. Le rapport fait également état de la dégradation de récifs côtiers dans la zone orientale des Antilles, où les récifs plus profonds sont mieux préservés. Les causes des dommages sont similaires à celles établies pour la zone nord des Caraïbes.

33. Le Programme pour l'environnement des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE, non daté) signale que les herbiers de zostères, en particulier de *Thalassia testudinum* et de *Syringodium filiforme*, servent d'aliment à plusieurs espèces herbivores telles que certains poissons, les tortues et les oursins, de refuge à de nombreuses espèces importantes sur le plan commercial telles que les vivaneaux, les homards et les strombes, et prêtent d'autres services écosystémiques. Les mangroves sont notamment des nourriceries importantes pour de nombreuses espèces commercialisables. Les habitats de zostères sont actuellement endommagés et se réduisent sous l'effet d'activités humaines telles que l'eutrophisation et d'autres formes de pollution, ainsi que les pratiques culturales déficientes qui se traduisent par une augmentation du transport et dépôt de sédiments des terres vers la mer. Les mangroves sont particulièrement touchées par le déboisement résultant des projets touristiques et immobiliers ainsi que par le développement de sites destinés à l'aquaculture. Les mesures pertinentes doivent être adoptées pour préserver ces environnements de façon à conserver les écosystèmes marins de la région et tirer parti de façon durable de leurs nombreux avantages.

34. Ici encore, la caractéristique la plus saillante des tendances et des résultats présentés ici est l'incertitude qui règne sur l'état des pêcheries de la région, même des plus importantes. D'une manière générale, le caractère plus incertain de l'état des ressources et de l'impact des pêches sur celles-ci exige un aménagement plus prudent, ce qui peut entraîner la perte de profits potentiels. Là où l'information est rare, l'exploitation des pêcheries doit être réalisée de façon très prudente et être accompagnée d'efforts concertés pour recueillir les données pertinentes et adéquates qui autoriseraient une mise en valeur responsable des ressources. Faute d'adopter au plus tôt des mesures requises pour recueillir une information suffisante sur les débarquements et s'efforcer d'apporter, au moins l'information minimum requise pour assurer une exploitation rationnelle, il est très probable que les débarquements continueront de diminuer, comme l'illustre cette étude dans de nombreux cas. Cette dégradation contribuera à effriter encore davantage les bénéfices sociaux et économiques résultant actuellement des ressources marines de la région. De nombreuses ressources étant partagées par deux ou plusieurs pays, une coopération étroite entre les pays à différentes instances internationales ne peut s'avérer qu'avantageuse, voire indispensable pour parvenir à cet objectif.

35. La majorité des pays de la région doivent, en premier lieu, améliorer les programmes et les systèmes actuels de collecte de données et de surveillance des pêcheries. La variété d'écosystèmes, de pêcheries et d'espèces exige que des approches différentes soient appliquées. Il faudra mettre au point des programmes d'évaluation et de surveillance propres à optimiser les ressources humaines et financières disponibles afin d'obtenir l'information la plus pertinente possible. Dans plusieurs cas, le plus important sera d'identifier les principales espèces, à la lumière des objectifs sociaux, économiques ou de conservation et de veiller à ce qu'elles soient surveillées de près et évaluées périodiquement, que ce soit à l'échelon sous-régional ou régional s'agissant de stocks partagés afin de garantir que les mesures pertinentes en matière d'aménagement soient adoptées. Ceci sera notamment le cas pour des espèces telles la langouste blanche des Caraïbes, les espèces de crevettes significatives sur le plan commercial, les espèces de gros poissons pélagiques présentant une importance pour les pêcheries, le strombe rosé et d'autres. Une approche utile pour ce qui est des communautés à forte diversité est également de surveiller certaines espèces témoins pour chaque grand type d'habitat et groupe taxonomique afin d'apporter un indice de l'état et des tendances d'autres groupes plus généraux d'espèces et, en termes collectifs, de la communauté écologique tout entière.

36. Parallèlement aux mesures adoptées pour améliorer le recueil de données et fournir l'information qui doit servir de base à l'aménagement, il faudra également veiller à mettre en place des mesures et des stratégies d'aménagement moins exigeantes en termes de données globales et sophistiquées et moins sensibles au degré d'incertitude de l'information disponible. Conformément à l'approche écosystémique des pêcheries, de telles mesures devront également tenir compte des effets néfastes pouvant toucher les espèces non ciblées et les habitats sensibles et les minimiser chaque fois que possible. Des mesures d'aménagement qui, si elles sont correctement appliquées, peuvent s'avérer relativement robustes à l'incertitude sont, à titre d'exemple, une gestion rigoureuse de l'effort et de la capacité de pêche, l'utilisation plus intensive des saisons de fermeture et des périmètres interdits (y compris les aires marines protégées), ainsi que des restrictions quant aux engins pertinents visant à minimiser les prises accidentelles d'espèces non souhaitées ou aux tailles minimales et autres effets néfastes non souhaités sur l'écosystème. La pêche devrait également être interdite là où les espèces traversent des étapes particulièrement vulnérables de leur vie, telles que dans le cas des agrégations denses de ponte. Aucune mesure ou approche d'aménagement n'est capable, à elle seule, de répondre à tous les objectifs de conservation et d'utilisation des pêcheries et tout système efficace d'aménagement sera constitué d'une panoplie de mesures complémentaires d'aménagement qui comprendront normalement une combinaison de périmètres interdits et/ou de saisons de fermeture, des restrictions en matière d'engins et de navires, un système approprié d'entrée limitée et des contrôles quant aux intrants (effort) et ou au rendement (prises). Il est naturellement essentiel que ces mesures soient appliquées de façon adéquate.

37. De tels efforts peuvent se traduire par un engagement financier plus lourd dans plusieurs pays, ce qui sera probablement très difficile à obtenir. Dans les pays disposant de pêcheries commerciales, cet engagement peut se concrétiser moyennant le recouvrement des coûts. Il faut néanmoins garder à l'esprit, dans l'examen des coûts impliqués par un aménagement efficace, les graves conséquences sociales et économiques pouvant résulter de toute voie autre que l'aménagement efficace qui se traduirait par une surexploitation presque inévitable des ressources qui conduit à leur épuisement et à la perte totale des gains y associés.

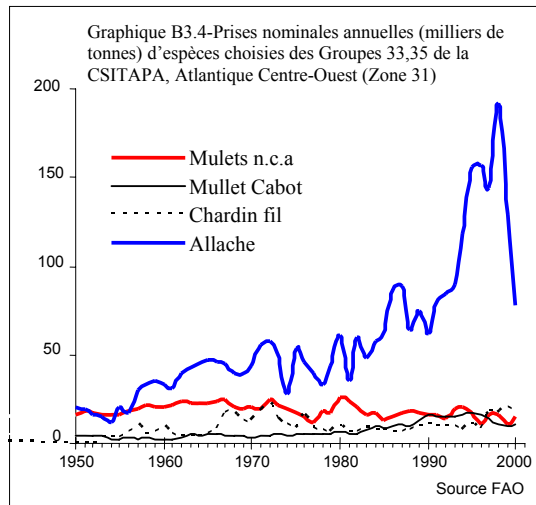
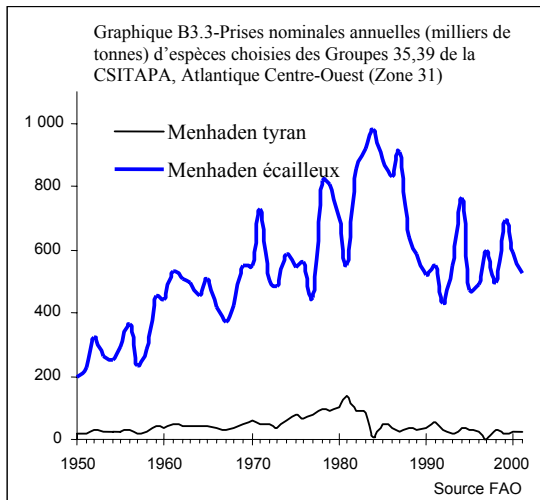
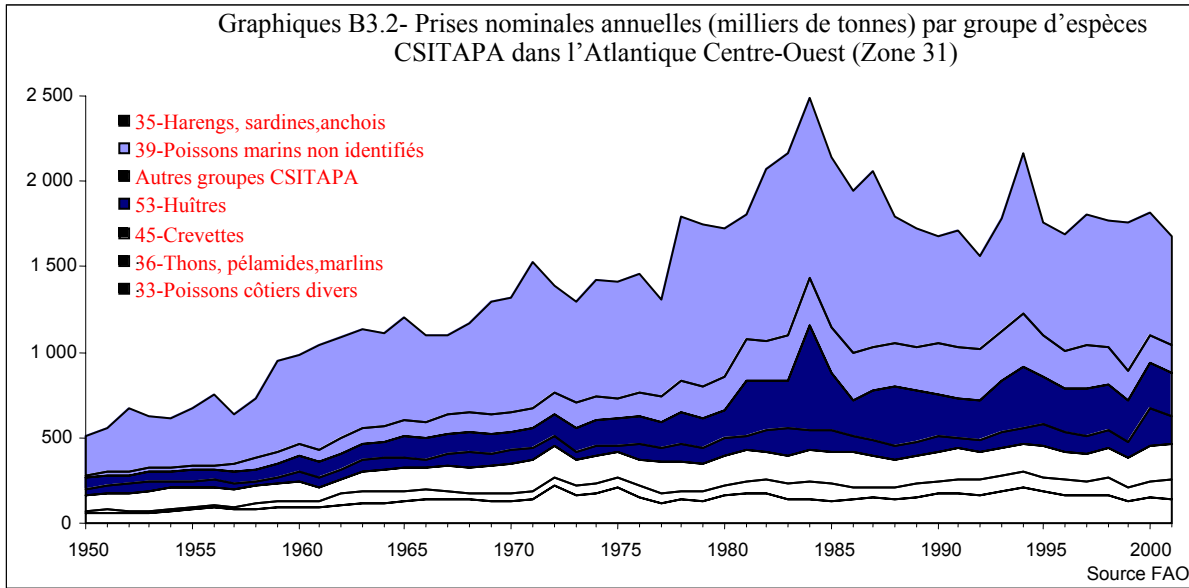
## **REMERCIEMENTS**

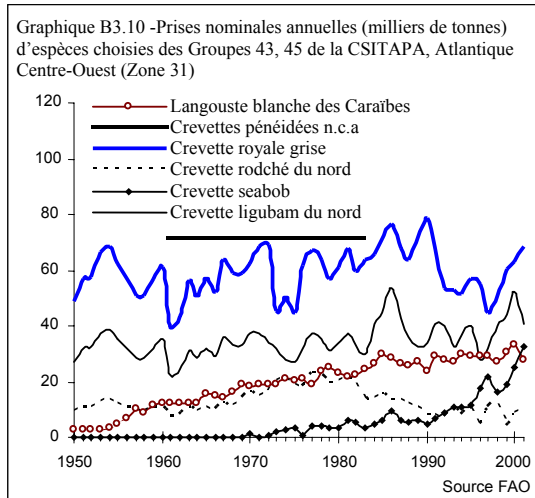
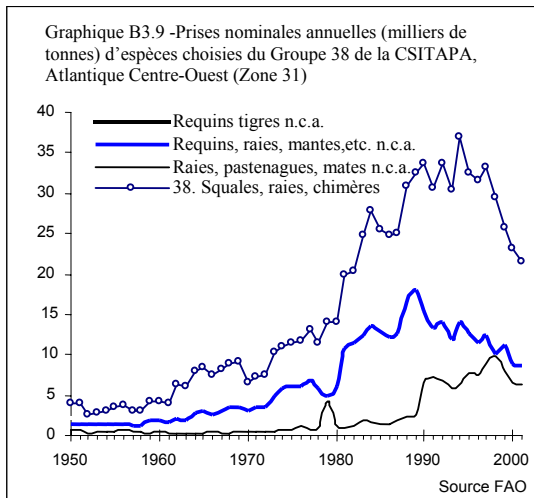
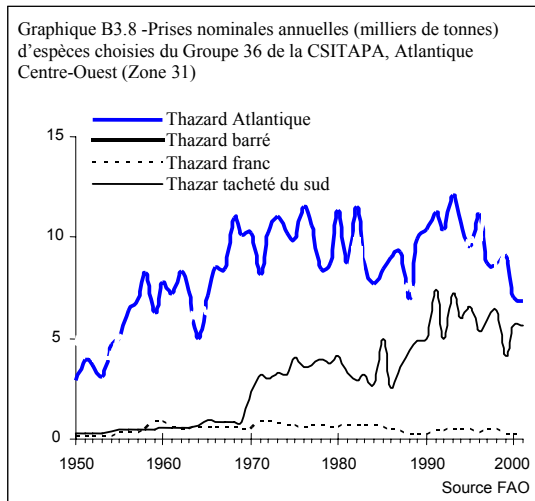
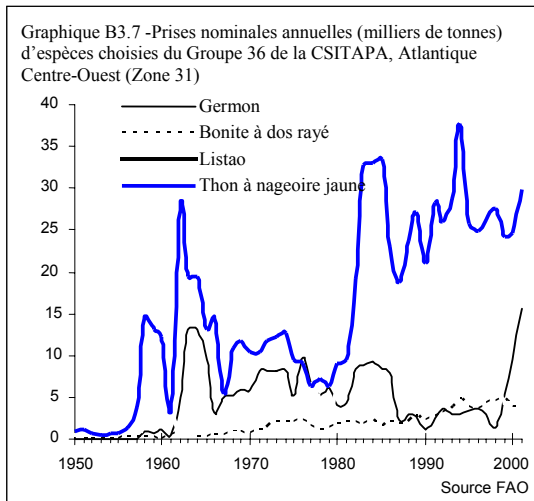
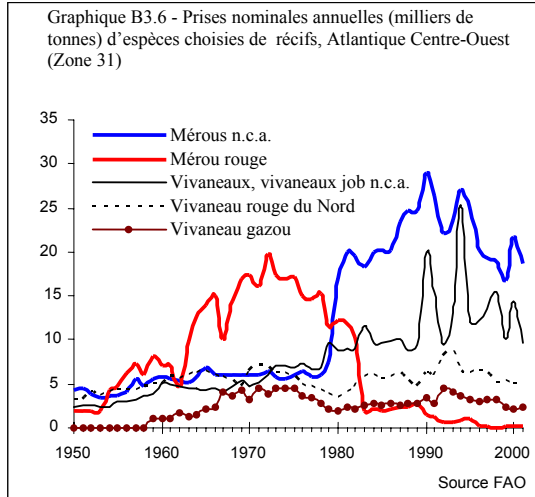
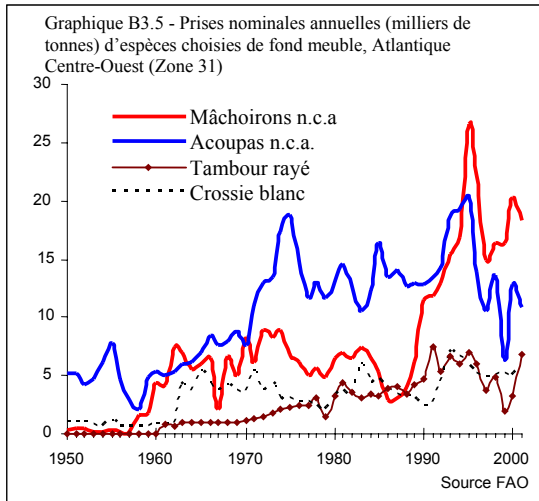
38. Nous remercions María Estela de Leon Gonzales, du Centre de recherches halieutiques (Centro de Investigaciones Pesqueras) de Cuba, Lara Ferreira (Division des pêcheries, Trinité et-Tobago), Patrick McConney (Association pour la conservation des Caraïbes), Lionel Reynal (IFREMER, Martinique) et Juan Carlos Seijo (Centro Marista de Estudios Superiores, Mérida, Mexique) de leur précieuse contribution à la rédaction de ce rapport.

## **REFERENCES**

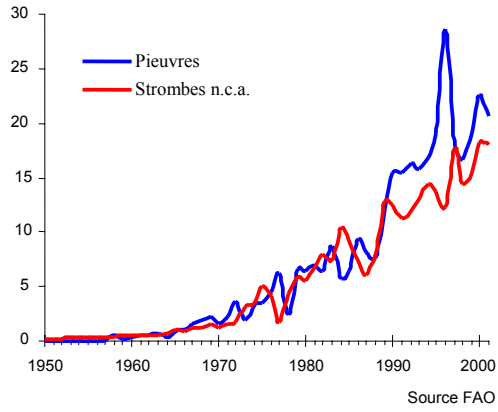
Pour tout détail relatif aux références citées dans ce texte, veuillez consulter K.L. Cochrane, FIRM, FAO, Rome ([kevern.cochrane@fao.org](mailto:kevern.cochrane@fao.org))

# GRAPHIQUES

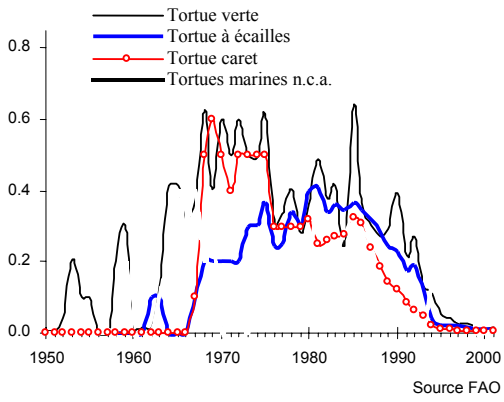




Graphique B3.11 -Prises nominales annuelles (milliers de tonnes) d'espèces choisies de pieuvres et de strombes, Atlantique Centre-Ouest (Zone 31)



Graphique B3.12 -Prises nominales annuelles (milliers de tonnes) de tortues marines, Atlantique Centre-Ouest (Zone 31)



**ANNEXE 1: DÉBARQUEMENTS PAR PAYS EN 2001, REGROUPÉS PAR PRINCIPALES CATÉGORIES, EN FONCTION DE L'AMPLEUR DU DÉBARQUEMENT ENREGISTRÉ TOTAL.**

	POISSONS	MOLLUSQUES	CRUSTACÉS	TOTAL
Etats-Unis d'Amérique	598190	116746	163279	878215
Venezuela	206153	52279	16362	274794
Mexique	149375	79822	29920	259117
Guyana	25754		26851	52605
Cuba	31934	5200	14241	51375
Suriname	11300		7415	18715
Colombie	11535	115	3350	15000
Nicaragua	4345	956	8143	13444
République dominicaine	9195	1571	1293	12059
Trinité-et-Tobago	10458	14	936	11408
Taiwan-Province de Chine	10597			10597
Guadeloupe	9400	550	150	10100
Bahamas	1536	661	7089	9286
Saint Vincent/ Grenadines	8983	37		9020
Martinique	5300	700	190	6190
Jamaïque	4702		548	5250
Guyane française	2500		2694	5194
Espagne	4631			4631
Haiti	3800	300	400	4500
Japon	3996			3996
Porto Rico	1923	1675	196	3794
Autres n.c.a.	2923			2923
Barbade	2676			2676
Honduras	465		2074	2539
Belize	66	1980	471	2517
Grenade	2201	7	32	2240
Sainte Lucie	1906	41	36	1983
Antigua et Barbuda	1274	37	272	1583
Turques et Caïques.	300	770	230	1300
Dominique	1150			1150
Antilles néerlandaises	945	5		950
Costa Rica	694		122	816
Saint Kitts et Nevis	481	75	35	591
Guatemala	200		150	350
Bermuda	290		25	315
Iles Vierges américaines	264	1	35	300
Anguilla	180	10	60	250
République de Corée	167		70	237
Aruba	163			163
Iles Caïman	125			125
Montserrat	50			50
Iles Vierges britanniques	41	6	3	50
Philippines	37			37
TOTAL				1682435

